



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée de l'air

Question écrite n° 108426

Texte de la question

M. René Dosière signale à Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie que dans le rapport spécial de la commission des finances sur le projet de loi de finances pour 2011 concernant le budget opérationnel de la défense (rapport 2857, annexe 11), il est indiqué que les remboursements au ministère de la défense du coût des déplacements assurés par l'ETEC pour le compte des divers ministères font l'objet d'un prélèvement de 30% au bénéfice du Trésor de sorte que le ministère de la défense ne perçoit que 70% du montant de la dépense qu'il a engagée. Il aimerait connaître les motifs de ce prélèvement ainsi que son origine (texte législatif, réglementaire ou autre...).

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108426

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4950

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)